



Ville d'Evian
LA BEAUTE NATURELLE

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES 2017/2018

Inscription administrative à renouveler chaque début d'année scolaire, à déposer au service Education avant le 13 juillet 2017

DESIGNATION DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Ecole : Classe : Date de naissance :

Résidence principale :

DESIGNATION DU OU DES PARENTS RESPONSABLES

PERE

Nom et prénom :

Adresse :

N° Téléphone fixe :

Mobile : Travail :

Nom et adresse de l'employeur :

MERE

Nom et prénom :

Adresse :

N° Téléphone fixe :

Mobile : Travail :

Nom et adresse de l'employeur :

RESTAURANTS SCOLAIRES

TYPE D'INSCRIPTION

Abonnement régulier : si l'enfant mange régulièrement 1, 2, 3 ou 4 jours **fixes** par semaine (mettre une croix dans la ou les cases correspondantes)

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Inscription occasionnelle : sous réserve des places disponibles (commander le repas la veille avant 9 h en mairie, par mail ou en ligne sur le portail famille 3 jours francs avant le repas prévu)

REGIME

SANS PORC

SANS VIANDE

FACTURATION ET REGLEMENTS

Désignation du parent payeur à qui doit être adressée la facture :

Règlements :

Prélèvement mensuel automatique (cocher la case. Remplir les formulaires correspondants à demander au service Education et joindre un RIB si première inscription au prélèvement automatique ou changement de coordonnées bancaires)

Service en ligne (portail familles)

Vous avez la possibilité de vous inscrire, de réserver les repas ou de payer vos factures en ligne, sur le site Internet de la Ville d'Evian. Pour utiliser ce service, veuillez cocher la case ci-dessus et noter votre adresse mail.

Le service informatique créera votre compte et vous fera parvenir vos codes d'accès à l'adresse mail indiquée ci-dessous

compte déjà créé OUI

NON

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer un paiement dématérialisé, vous pouvez nous adresser un chèque ou vous rendre au service Education, 16 rue du Port pendant les horaires d'ouverture.

Pièces à joindre obligatoirement : justificatif de domicile de moins de 3 mois et fiche sanitaire remplie

Je déclare avoir pris connaissance du règlement des restaurants scolaires de la ville d'Evian et en accepte toutes les dispositions.

Date :

Signature :

GARDERIES DU MATIN ET DU MERCREDI

Inscription à renouveler chaque début d'année scolaire.

VEUILLEZ CONSULTER LE REGLEMENT INTERIEUR AVANT TOUTE INSCRIPTION

HORAIRES

Garderie du matin : 7 h 30 – 8 h 20

Garderie du mercredi : 7 h 30 – 8 h 20 et 11 h 30 – 12 h 30

TARIF

Le service est gratuit.

TYPE D'INSCRIPTION

Fréquentation régulière Si l'enfant utilise régulièrement le service 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine (mettre une croix dans la ou les cases correspondantes)

Lundi matin	Mardi matin	Mercredi matin	Mercredi midi	Jeudi matin	Vendredi matin

Inscription occasionnelle : Prévenir le service Education au plus tard la veille avant 9 h

- sur le site officiel de la Ville (demandez votre code)
- par mail : courrier@ville-evian.fr
- au service Education 16 rue du Port

Pas de réservation par téléphone

Personne (s) majeure (s) autorisée(s) à reprendre l'enfant le mercredi midi (noms, prénoms, téléphone, lien de parenté) :

.....
.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des garderies du matin et du mercredi et en accepte toutes les dispositions.

Date :

Signature :

AUTORISATION DE SORTIE

Si votre enfant rentre seul après l'accueil (uniquement pour les élèves des classes élémentaires), veuillez compléter l'autorisation ci-dessous :

Madame ou Monsieur

AUTORISE mon enfant

à sortir seul de la garderie le mercredi à 12 H 30

Date :

Signature :